

---

## Consultation publique

### Projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du Mont-Royal

#### COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 1<sup>er</sup> octobre 2008

Heure : 17 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14<sup>e</sup> étage

#### Étaient présents :

De la Société Radio-Canada :

M. Martin R. Marcotte, Directeur, Transmission, Radio-Canada Transmission

M. François Conway, Premier directeur, Stratégie et planification, Technologies de Radio-Canada

M. Louis-Paul Germain, Chef national, gestion immobilière, Radio-Canada Transmission

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Arlindo Vieira, président de la commission

M<sup>me</sup> Irène Cinq-Mars, commissaire

M. Luc Doray, secrétaire général de l'Office

M<sup>me</sup> Stéphanie Espach, analyste et secrétaire de commission

#### **1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

Le président de la commission, monsieur Arlindo Vieira, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Le président rappelle que la rencontre a pour but d'expliquer le mandat de la commission et le déroulement de la consultation en précisant les rôles respectifs de chacun.

#### **2. Le cadre de la consultation publique**

Le secrétaire général, monsieur Luc Doray, rappelle le mandat de l'Office et le cadre juridique des travaux de la commission. Sur décision du comité exécutif, l'Office a reçu le mandat de tenir une consultation publique sur le projet, conformément aux dispositions définies au troisième alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal. Il rappelle

que les commissaires sont assujettis à un code de déontologie, disponible en intégralité dans le site Internet de l'Office.

### **3. La consultation publique**

#### 3.1. L'objet de la consultation

Le 18 juin dernier, le comité exécutif a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour procéder à la consultation sur le projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du Mont-Royal. Le secrétaire général de l'Office rappelle que la consultation publique vise à examiner le projet de convention et ses conséquences.

#### 3.2 Les étapes précédant les séances publiques

L'annonce publique de la tenue de la consultation a été faite le 23 septembre dernier. Un communiqué de presse a été émis le jour même. Des annonces ont été publiées dans les quotidiens *24 h* et *Métro* le 26 septembre. D'autres annonces paraîtront les 3 et 4 octobre dans ces mêmes quotidiens ainsi que dans *Le Devoir*. De plus, une trentaine d'affiches ont été installées sur la montagne, près du Lac aux castors, du Chalet du mont Royal et de la maison Smith. Le 23 septembre, un dépliant virtuel a été envoyé aux quelque trois mille individus et organismes inscrits à la liste de diffusion de l'OCPM. La consultation publique a également fait l'objet d'une annonce sur la page *Facebook* de l'Office.

#### 3.3 Le déroulement de l'audience publique

##### *La séance publique d'information*

Monsieur Vieira explique que la séance d'information vise à informer le public et à enrichir la réflexion de la commission et des participants en favorisant les échanges entre les représentants de la Société Radio-Canada et de la Ville ainsi que le public. La séance d'information publique se tiendra le 8 octobre au sous-sol de l'Église Saint-Kevin à Montréal, à partir de 19 h.

Monsieur Vieira informe les représentants de la Société Radio-Canada de la présence de trois experts à la séance d'information, dans le but d'approfondir le questionnement sur certains aspects relatifs au projet et d'aider à la réflexion. Madame Monique Beausoleil, toxicologue à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, madame Isabelle Boucher, conseillère en recherche et urbaniste au ministère des Affaires municipales et des Régions et monsieur Jean-Jacques Laurin, professeur au département de génie électrique de l'École Polytechnique de Montréal pourront successivement intervenir sur des questions en lien avec la santé, le paysage et la technicité de la tour de télécommunication. Monsieur Laurin effectuera une courte présentation en vue d'informer le public sur le fonctionnement d'une antenne et le principe des micro-ondes notamment.

Concernant l'ordre des présentations, les représentants de la Ville amorceront les présentations. La suggestion de monsieur Conway à l'effet de faire intervenir monsieur Laurin après la Ville et avant la Société Radio-Canada pour favoriser la

compréhension du projet par public a été accueillie avec intérêt par la commission. Le président de la commission insiste sur l'importance de fournir une information claire et concise aux participants. La présentation de la Société Radio-Canada devrait tenir dans une vingtaine de minutes tout au plus. De plus, il mentionne aux intervenants que les présentations seront filmées.

#### *La séance publique d'audition des mémoires et des opinions*

La seconde partie de l'audience est dédiée à l'audition des opinions et des mémoires des citoyens et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet. La séance d'audition des opinions et des mémoires se tiendra le mercredi 29 octobre au sous-sol de l'Église Saint-Kevin à Montréal. La séance débute à 19 h. Les personnes intéressées sont invitées à manifester leur intention de participer et à acheminer leur mémoire le cas échéant, avant le 23 octobre prochain.

Si le nombre d'intervenants le justifie, des séances supplémentaires d'information et d'audition des opinions et des mémoires pourront être tenues.

### 3.4 Rôle et responsabilités des intervenants

Le président de la commission rappelle qu'au cours de l'audience, il n'y a pas d'échanges directs entre les citoyens et les porte-paroles. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions et peuvent poser deux questions à la fois. Ils peuvent néanmoins se réinscrire au registre et poser d'autres questions par la suite. Les questions sont adressées à la commission qui les relaie aux porte-paroles. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer de la clarté des réponses fournies. Elle doit également veiller au respect du temps alloué aux présentations et à l'importance que soit fournie une information compréhensible de tous.

### 3.5 Étapes subséquentes

Après les séances publiques, la commission procède à l'analyse de l'information et des opinions recueillies, puis elle rédige son rapport.

## **4. Le support logistique**

L'Office se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation et de la sténographie. Un ordinateur ainsi qu'un écran seront mis à la disposition des porte-paroles.

## **5. La documentation**

La documentation de référence a été rendue accessible aux citoyens au bureau de l'Office et dans son site Internet au moment de l'annonce publique, soit le 23 septembre 2008. Par après, tout document déposé au cours de la consultation devient public, qu'il émane de la Société Radio-Canada, de la Ville, d'un organisme ou d'un citoyen. La commission peut aussi demander à un intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.

## **6. Varia**

Quelques éléments d'information ont fait l'objet d'échanges et de discussions. Les représentants de la Société Radio-Canada ont notamment tenu à porter à l'attention de la commission que la convention intérimaire signée entre la Ville et la Société Radio-Canada prendrait fin le 31 décembre 2008. Il a été demandé à la commission de considérer cette contrainte dans l'échéancier de ses travaux d'analyse.